

compris. Soutenus par le seul sentiment du devoir, ils n'ont pas reculé devant une lourde tâche. Ces études peuvent être un guide, aussi bien pour l'intelligence des lois d'un pays que pour les réformes à y apporter ; elles sont encore un enseignement, même quand elles provoquent cette conclusion, qu'il ne faut pas comparer.

Dans la conception des systèmes de gouvernement, l'imagination a été féconde en France et nous avons eu beaucoup de Sieyès depuis plus d'un siècle. Nos expériences constitutionnelles se sont faites un peu au hasard : à côté d'un édifice brusquement renversé, nous en avons élevé un autre sous forme de protestation ou de revanche ; le pays qui a eu la gloire de proclamer les plus généreux principes, n'y est pas constamment demeuré fidèle et ne s'est pas toujours montré capable de les appliquer.

Nous avons parfois voulu copier l'étranger, mais sans le bien connaître, et, d'ordinaire, en nous oubliant nous-mêmes. Il ne suffit pas de ficher en terre une plante exotique pour qu'elle y prenne racine.

Rien n'est plus dangereux que l'étude des organisations politiques étrangères réduite à une notion superficielle ou à la lecture des textes ; l'esprit français se laisse aisément séduire par une abstraction ; il attache aux mots une puissance magique ; il s'empare d'une formule, sans savoir